



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation dans l'île entre le 21 novembre 2010 et le 20 mai 2011 et rend compte des activités menées depuis mon précédent rapport, en date du 26 novembre 2010 (S/2010/605), par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (la « Force ») en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1953 (2010). L'accomplissement de ma mission de bons offices à Chypre fait l'objet d'un rapport distinct, daté du 4 mars 2011 (S/2011/112).

2. Au 30 avril, l'effectif de la composante militaire était de 858 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 65 personnes (voir annexe).

#### II. Activités de la Force

3. La Force a pour objectif premier de prévenir la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier dans toute la mesure possible les considérations de sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui vivent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de jouir pleinement d'une vie productive. Une telle approche, lorsqu'elle aboutit, renforce la confiance entre les communautés et contribue à l'action d'ensemble des Nations Unies en faveur du processus de paix.

##### A. Prévention d'une reprise des combats et maintien du statu quo militaire

4. Durant la période à l'examen, la Force a continué à maintenir l'intégrité et la stabilité de la zone tampon. Le nombre des violations militaires commises par la Garde nationale et les forces turques a de nouveau diminué par rapport à la période précédente. La coopération avec les forces en présence, de même que les relations de travail avec leurs hiérarchies, ont été positives.



5. Il n'y a pas eu de progrès durant la période considérée en ce qui concerne l'examen de mesures de confiance militaires. Si la Garde nationale a, comme je l'ai déjà indiqué, travaillé avec la Force à l'évaluation des propositions, la Force attend toujours que les forces turques/forces de sécurité chypriotes turques prennent des mesures concrètes. La Mission demeure déterminée à réduire les tensions et la présence militaire dans la zone tampon en prenant certaines mesures, telles que l'évacuation ou la fermeture des postes d'observation dans les zones où les troupes en présence sont particulièrement rapprochées. La Mission a toutefois besoin, pour progresser dans cette direction, de l'appui des deux parties.

6. Les forces en présence n'ont mené aucune grandes manœuvres durant la période considérée. Les manœuvres de routine liées à la relève annuelle des troupes se sont poursuivies. À l'occasion, les forces en présence ont pris des mesures de faible amplitude qui ont provoqué une réaction de l'autre partie. Essentiellement dus à l'indiscipline, la plupart de ces incidents se sont produits autour de Nicosie dans des secteurs où les forces en présence sont particulièrement proches. Depuis le 30 avril, les forces turques utilisent des projecteurs pour illuminer cinq postes d'observation situés dans la zone tampon autour de la poche de Kokkina/Erenköy. À chaque occasion et dans la mesure du possible, la Force est intervenue pour prévenir l'escalade. Les forces en présence ont toutes deux continué à signaler à la Force des violations qu'aurait commises l'autre partie, mais le nombre de ces allégations a diminué par rapport aux périodes couvertes par mes précédents rapports.

7. Les postes établis en violation du statu quo par les forces en présence dans la région de Dherinia demeurent en place comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports. Les forces turques tiennent toujours le poste de contrôle de la poche de Laroujina; elles ont aussi continué à inspecter régulièrement le poste de liaison de Strovilia et y ont à de nombreuses reprises déployé des effectifs en surnombre en violation du statu quo militaire. L'ONU considère que le Gouvernement turc est responsable du maintien du statu quo à Varosha.

## **B. Déminage de la zone tampon**

8. Le 4 décembre, le Centre de lutte antimines à Chypre a été prié de se porter au secours d'une brigade de pompiers chypriotes grecs qui avait pénétré par inadvertance dans une zone minée au nord et fait détonner une mine antitank alors qu'elle tentait d'éteindre un incendie dans la partie ouest de la zone tampon. Le Centre de lutte antimines, appuyé par la Force, a réussi à dégager les pompiers et véhicules sans aucun dommage.

9. Le Centre de lutte antimines a achevé le déminage des trois derniers champs de mines que la Force avait été autorisée à déminer. Les parties continuent toutefois de lui refuser l'accès aux quatre derniers champs de mines se trouvant dans la zone tampon : l'un situé au sud de Varosha, sous le contrôle des forces turques, et les trois autres dans la poche de Laroujina, sous le contrôle de la Garde nationale. De plus, aucun accord n'a été conclu avec les forces turques ou la Garde nationale pour étendre les opérations de déminage à l'extérieur de la zone tampon.

10. Dans ces conditions, les opérations de déminage menées à Chypre ont pris fin en janvier 2011. Mon Représentant spécial a écrit aux représentants des dirigeants chypriotes grec et turc pour leur rappeler la position du Conseil de sécurité, qui attendait le dégagement des champs de mines restants et demandait instamment aux

parties d'accepter d'étendre les opérations de déminage au-delà de la zone tampon [voir résolution 1953 (2010)]. Aucun progrès n'a toutefois été réalisé jusqu'ici par les parties s'agissant de permettre à la Force d'avoir accès aux derniers champs de mines pour les déminer.

### **C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires**

11. Les activités civiles, notamment la construction de logements, l'agriculture, l'élevage et d'autres activités commerciales, ont augmenté dans la zone tampon durant la période considérée. Comme elles nécessitent une autorisation de la Force, la Mission a intensifié ses activités d'information dans les villages tout le long de la zone tampon pour expliquer les procédures et instruire les demandes d'autorisation au profit des deux communautés. La Force facilite, dans la zone tampon, la fourniture des services de base et l'entretien des infrastructures essentielles telles que les routes, les voies d'eau et le réseau de distribution d'électricité, contribuant ainsi à viabiliser davantage de terres agricoles. Durant la période considérée, la Force a autorisé 24 projets et activités civils sur les 27 pour lesquels une autorisation avait été demandée.

12. L'accroissement des activités civiles s'est accompagné d'une multiplication des incidents causés par des civils : actes de résistance passive et de belligérance, contestation, par des particuliers et des sociétés parfois appuyées par les autorités locales, et souvent refus de tenir compte, des procédures suivies par la Force pour autoriser les constructions civiles, blocage répété des pistes empruntées par les patrouilles et refus de tenir compte des demandes d'évacuer la zone tampon formulées par la Force. Trois actions en justice découlant de tels incidents survenus dans le sud et impliquant des Chypriotes grecs sont en instance.

13. Au-delà de la zone tampon, un aspect important du mandat de la Mission consiste à traiter les problèmes quotidiens découlant de la division de l'île qui se posent aux Chypriotes grecs et Maronites vivant dans le nord de l'île et aux Chypriotes turcs vivant dans le sud. Durant la période considérée, la Force a facilité 13 manifestations religieuses et commémoratives auxquelles ont participé quelque 3 630 personnes, qui ont obligé les participants à traverser la zone tampon ou ont eu lieu dans celle-ci. La Force a également fourni une aide juridique et humanitaire à des Chypriotes turcs arrêtés ou détenus dans le sud et à des Chypriotes grecs arrêtés ou détenus dans le nord. Durant la période considérée, elle a rendu visite à cinq Chypriotes turcs détenus dans le sud, a assisté à leurs procès et a facilité les visites des membres de leur famille. Elle a aussi rendu visite à un Chypriote grec détenu dans le nord mais, contrairement à une pratique établie depuis longtemps, les autorités chypriotes turques l'ont empêchée d'assister à son procès.

14. La Force continue de fournir une assistance humanitaire hebdomadaire à 356 Chypriotes grecs et 126 Maronites dans le nord, et à s'efforcer de répondre à leurs besoins en matière de soins médicaux et de santé. Elle a continué à aider des Chypriotes turcs vivant dans le sud en assurant la liaison avec les autorités locales qui s'efforcent de fournir aux intéressés une protection sociale, notamment des soins médicaux et un enseignement. À Limassol et à Paphos, elle a continué à œuvrer avec les autorités locales et les représentants des communautés pour renforcer les

aides fournies aux membres vulnérables de la communauté chypriote turque dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale.

15. En matière d'éducation, les écoles chypriotes grecques élémentaires et secondaires situées dans la péninsule de Karpas ont continué à fonctionner, la Force ayant prêté son concours pour l'acheminement des manuels scolaires et la nomination des enseignants, tandis que la partie turque a continué à se déclarer préoccupée par l'absence à Limassol d'une école primaire en langue turque. Durant la période sur laquelle portait mon précédent rapport, huit Maronites et un Chypriote grec avaient demandé à la Force de transmettre leur demande d'autorisation à résider en permanence dans le nord. Les autorités chypriotes turques sont toujours en train d'examiner ces demandes.

16. Des incidents ont avivé les tensions entre les communautés et obligé la Force à intervenir et exercer sa médiation. Le 21 décembre 2010, lors d'un match de basketball s'inscrivant dans le cadre des rencontres européennes qui s'est déroulé à Nicosie entre une équipe turque et l'équipe chypriote grecque locale, des supporters chypriotes grecs s'en sont pris aux joueurs de l'équipe turque. La police chypriote est intervenue de manière décisive dans le stade et a protégé l'équipe turque jusqu'à son départ. Des Chypriotes turcs ayant fait des représentations au nom de cette équipe, la Force a exercé sa médiation à un niveau opérationnel et politique pour désamorcer la situation. L'incident a par la suite été condamné par les deux parties.

17. Le 25 décembre 2010, la police chypriote turque a interrompu une messe de Noël organisée dans la péninsule de Karpas pour les résidents chypriotes grecs. Le 17 mars, les autorités chypriotes turques ont confisqué 204 livres à caractère religieux que la partie chypriote grecque avait tenté d'acheminer au nord. Dans les deux cas, la Force a fait des représentations aux autorités chypriotes turques qui ont défendu leur action en expliquant que, dans chaque cas, les procédures d'autorisation établies de longue date n'avaient pas été suivies. En mars, les autorités chypriotes turques ont révisé les procédures que doivent suivre les Chypriotes grecs pour obtenir la permission d'organiser des cérémonies religieuses dans des lieux de culte situés au nord. Si les nouvelles procédures semblent répondre à certaines des préoccupations de la communauté chypriote grecque, un certain contrôle administratif continue d'être exercé sur les cérémonies.

18. La Force a continué à appuyer les initiatives, notamment au niveau de la société civile, qui favorisent la coopération bicommunautaire, un élément clef du processus de réconciliation. À cette fin, la Mission a facilité plus de 100 activités bicommunautaires, auxquelles plus de 6 300 personnes ont participé, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux. Ces activités, notamment des réunions régulières entre des dirigeants et des représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, se sont tenues à l'hôtel Ledra Palace et dans d'autres lieux de la zone tampon.

19. En outre, la Force appuie divers projets bicommunautaires exécutés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ses partenaires locaux en autorisant l'accès à certains secteurs sensibles de la zone tampon. Deux projets financés par le PNUD méritent en particulier d'être mentionnés. Dans la vieille ville de Nicosie, le PNUD appuie un projet financé par l'Union européenne que les deux municipalités de Nicosie ont élaboré pour stabiliser des bâtiments au point de passage de Ledra/Locmaçi. La Force a aussi appuyé l'inauguration, le 6 mai, de la Maison de la coopération, un nouveau centre établi entre les points de

passage de l'hôtel Ledra Palace en vue de faciliter la coopération bicommunautaire sur des questions d'éducation et de recherche. Les dirigeants des deux communautés, Demetris Christofias et Derviş Eroğlu, ont participé à cette inauguration.

20. La Force a poursuivi ses activités pour renforcer la confiance entre les deux communautés à Pyla, le seul village mixte de la zone tampon. Afin d'améliorer les dispositions prises de longue date dans le village, elle a facilité la tenue de réunions régulières pour permettre aux représentants des deux communautés d'exposer leurs problèmes et de rechercher ensemble des solutions. Le 10 avril, le village chypriote turc de Louroujina et la communauté chypriote grecque d'Athienou ont organisé une réunion de familles dans la zone tampon avec l'appui de la Force. Celle-ci continuera d'étudier la possibilité de telles initiatives sur le terrain.

21. La police de la Force a prêté son concours à des enquêtes menées par les services de police des parties et les a facilitées. Durant la période considérée, 16 vols ou tentatives de vol, 1 cas de menaces et comportement indécent à l'égard du personnel de la Force, 5 cas de destructions volontaires de biens ou de vandalisme, 1 cas d'incendie volontaire, 1 cas de voie de faits et 1 cas d'émission de chèque frauduleux ont été signalés dans la zone tampon. En mars, les composantes militaire et de police de la Force ont contribué à désamorcer la tension dans le village de Pyla et ont appuyé le transfert à Larnaca par la police chypriote d'un groupe de réfugiés palestiniens qui avaient organisé une manifestation contre la discrimination dont ils affirmaient être victimes en matière de protection sociale.

22. La Force a continué à maintenir et promouvoir de bonnes relations de travail avec les services de police des deux parties. Les contacts quotidiens contribuent à améliorer la coopération et permettent de régler les difficultés opérationnelles à l'intérieur de la zone tampon. En application de l'accord conclu par les dirigeants lors de l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak en octobre 2010, la Police des Nations Unies a continué à escorter les convois de civils chypriotes turcs et de fournitures humanitaires qui traversent la zone tampon pour se rendre à Kokkina/Erenköy.

23. La salle de communication mixte, dans laquelle la Force dispose d'une présence permanente, a complété le système de liaison existant. Les deux parties ont manifesté leur volonté de coopérer et de s'entraider en échangeant des informations dans un grand nombre de domaines liés à criminalité (personnes soupçonnées d'enlèvement, identité exacte de personnes appréhendées, drogues illicites ou affaires de recel).

24. Le Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales a continué à se réunir avec l'aide de la Police des Nations Unies. En avril, il a organisé, en coopération avec la Force, un séminaire mixte sur la toxicomanie auquel ont participé des étudiants et enseignants des deux communautés. Avec le concours de la Force, le Comité technique chargé du patrimoine culturel et son conseil consultatif ont continué d'étudier la question de la préservation, de la protection et de la restauration du patrimoine culturel immobilier de l'île. Durant la période à l'examen, d'importants progrès ont été réalisés dans l'établissement d'un inventaire de ce patrimoine grâce à un projet exécuté par le PNUD et financé par l'Union européenne à hauteur de 800 000 euros.

25. La Force a facilité quatre réunions du Comité chargé des points de passage ainsi que plusieurs visites sur le terrain effectuées séparément par les équipes des

parties en différents lieux de la zone tampon où de nouveaux points de passage pourraient être ouverts. Comme l'attestent les recherches et les consultations extensives, les deux parties ont manifesté un esprit constructif et de la bonne volonté lors de ces réunions. De ce fait, toutes les parties sont favorables à l'ouverture d'un point de passage au sud d'Apliki/Apliç dans la zone de Lefka/Lefke. La partie chypriote grecque souhaiterait également qu'un point de passage soit ouvert à l'est et au sud-est de Nicosie, afin que la capitale soit reliée à Larnaca par la vieille route.

26. Du 21 novembre 2010 au 7 mai 2011, la Force a enregistré plus de 778 000 traversées officielles de la zone tampon, dont presque 40 000 à Limnitis/Yeşilirmak. Entre novembre 2010 et mai 2011, pour environ 742 581 euros et 3 106 577 euros de marchandises sont passées du sud au nord et du nord au sud, respectivement, soit des chiffres comparables à ceux relevés pendant la même période en 2010.

27. Les restrictions imposées aux fonctionnaires de l'ONU d'origine chypriote grecque voulant se rendre dans le nord pour y exercer leurs fonctions, relevées dans mes rapports précédents, demeurent en place.

### **III. Comité des personnes disparues à Chypre**

28. Au cours de la période considérée, le Comité des personnes disparues à Chypre a poursuivi son projet bicommunautaire d'exhumation, d'identification et de rapatriement des corps des personnes disparues. En mai 2011, les dépouilles de près de 800 personnes avaient été exhumées de part et d'autre de la zone tampon par les équipes bicommunautaires d'archéologues du Comité. Les dépouilles de 463 personnes disparues avaient été examinées au laboratoire bicommunautaire d'anthropologie médico-légale du Comité dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. Après une analyse de l'ADN de 1 280 échantillons effectuée par une équipe scientifique bicommunautaire à l'Institut chypriote de neurologie et de génétique, les restes de 278 personnes, dont ceux de 15 personnes durant la seule période à l'examen, ont été remis aux familles. Pendant cette période, l'accès du Comité aux zones militaires dans le nord est demeuré limité.

### **IV. Aspects financiers et administratifs**

29. Comme indiqué dans mon précédent rapport, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 64/274, ouvert un crédit d'un montant de 56,3 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Cette somme comprend la contribution volontaire d'un montant correspondant au tiers du coût net de la mission, soit 18,9 millions de dollars, versée par le Gouvernement chypriote et une contribution volontaire de 6,5 millions de dollars versée par le Gouvernement grec. J'invite les autres pays et les organisations à verser des contributions volontaires de manière à réduire la part du coût de la Force financée à l'aide de contributions mises en recouvrement.

30. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/706), d'un montant de 55,7 millions de dollars, est examiné par l'Assemblée générale à la seconde partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

31. Si le Conseil décide de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, le coût du maintien de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

32. Au 30 avril 2011, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force pour la période allant du 16 juin 1993 au 30 avril 2011 s'élevait à 17,9 millions de dollars. À la même date, les arriérés de contributions pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevaient au total à 1 780 300 000 de dollars.

33. Les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant pour les périodes allant respectivement jusqu'au 28 février 2011 et au 30 juin 2010 ont été effectués selon le calendrier des versements officiels.

## V. Observations

34. Durant la période considérée, la situation dans la zone tampon est demeurée calme. Je me félicite de pouvoir indiquer que le nombre total des violations a encore diminué. J'espère que les forces en présence, dont la coopération avec la Force est dans l'ensemble satisfaisante, réagiront positivement aux efforts que fait la Mission pour promouvoir la prise de mesures de confiance militaires, lesquelles devraient également contribuer au processus de paix.

35. Il est regrettable que les restrictions imposées aux déplacements du personnel civil de l'ONU recruté sur le plan local demeurent. La liberté de se déplacer de tous les membres du personnel de l'ONU est une question de principe pour l'Organisation et une nécessité opérationnelle pour la Force, et je demande aux autorités chypriotes turques de respecter cette liberté.

36. La Force est de plus en plus contestée par des individus, parfois appuyés par leurs autorités respectives, ce qui a entraîné des incidents risquant de compromettre la sécurité et d'aggraver les tensions entre les communautés. Ces contestations de l'autorité de la Force dans la zone tampon affectent la capacité de la Mission de contribuer au retour à la normale. Les activités civiles dans la zone tampon sont un élément clef de la réconciliation lorsqu'elles sont gérées de manière à promouvoir la confiance et la coopération. Je demande aux autorités des deux parties de ne ménager aucun effort pour que la Force soit respectée dans l'accomplissement de sa mission.

37. Les deux communautés ont continué à compter sur l'assistance de la Force dans des domaines allant des questions humanitaires, religieuses, sociales et économiques à diverses questions bicommunautaires touchant la vie de tous les jours des Chypriotes. La Force a continué à coopérer étroitement avec les deux communautés pour régler des problèmes quotidiens concrets. Toutefois, durant la période à l'examen, des incidents ont contribué à susciter des tensions et obligé la Force à intervenir et à exercer sa médiation. Je demande à toutes les parties d'encourager, par leurs paroles et leurs actes, un climat de retenue et de respect mutuel.

38. La Force a continué à faciliter la coopération entre les parties dans le domaine de la criminalité et des questions pénales et du patrimoine culturel. S'agissant de la criminalité et des questions pénales, je me félicite de l'échange d'informations entre les deux parties, qui contribue sensiblement à améliorer concrètement la sécurité commune de tous les Chypriotes. Dans le domaine du patrimoine culturel, il importe

que toutes les parties montrent qu'elles sont résolues à préserver le riche patrimoine commun de Chypre en appuyant et en facilitant l'application des mesures arrêtées.

39. Je continue de penser que la création de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres favorisera les négociations en cours. Ces contacts entretiennent un sentiment de confiance entre les communautés et contribuent à atténuer le sentiment d'isolement qu'éprouvent les Chypriotes turcs. Par ailleurs, le renforcement de l'égalité économique et sociale entre les parties permettra non seulement de faciliter la réunification ultérieure mais aussi de la rendre plus probable. Alors que se déroule un processus de paix avalisé par la communauté internationale, toute initiative contraire ne pourrait être que contre-productive.

40. Je suis heureux de pouvoir annoncer que les activités humanitaires du Comité des personnes disparues se poursuivent pratiquement sans obstacle. Je demande à toutes les parties de continuer à tout mettre en œuvre pour empêcher la politisation de ces activités. Je continue également de prier instamment toutes les parties d'accueillir plus positivement les demandes du Comité en matière d'exhumations dans l'ensemble de l'île, y compris dans les zones militaires du nord.

41. Depuis qu'elles ont commencé en 2004 et grâce pour l'essentiel aux fonds fournis par l'Union européenne par l'intermédiaire du PNUD, les activités de déminage ont permis de déminer 73 champs de mines, soit presque 11 kilomètres carrés de terres qui peuvent désormais être mises en valeur, et plus de 27 000 mines ont été détruites. Je rends hommage aux efforts de tous ceux qui participent à ces activités complexes et dangereuses. Dans le même temps, je suis déçu que l'objectif déclaré d'une zone tampon totalement déminée ne puisse être réalisé. L'incident récent décrit au paragraphe 8 ci-dessus montre que les mines continuent de constituer un danger à Chypre, notamment hors de la zone tampon. Je demande aux parties de faciliter l'élimination de ces menaces persistantes à la sécurité. L'ONU est prête à les aider encore à réaliser l'objectif auquel elles aspirent, à savoir une île exempte de mines.

42. Je suis encouragé par l'engagement positif des parties en faveur de l'ouverture de nouveaux points de passage. De telles initiatives, comme on l'a vu à Limnitis/Yeşilirmak en 2010 et Ledra Street/Loçmaçı (Nicosie) en 2008, sont susceptibles d'améliorer la confiance générale entre les communautés. Je demande aux parties d'adopter une approche pragmatique et axée sur les résultats afin d'amener un renforcement des relations économiques et sociales entre les deux communautés. Le moment est maintenant venu de décider d'ouvrir un nouveau point de passage.

43. Je suis profondément convaincu que la Force continue de jouer un rôle important sur l'île en maintenant le calme et en favorisant la coopération et la confiance entre les deux communautés. La Mission travaille aussi en collaboration étroite avec le Bureau de mon Conseiller spécial et d'autres institutions et programmes des Nations Unies qui œuvrent activement à promouvoir une atmosphère propice aux négociations. Je recommande par conséquent au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 décembre 2011.

44. Compte tenu des appels lancés par le Conseil de sécurité, dont le dernier figure dans sa résolution 1930 (2010), le Secrétariat poursuivra ses activités de

planification d'urgence en prévision du règlement. La planification se poursuivra avec souplesse et sera guidée par l'évolution des négociations et les vues des parties sur le rôle que peut jouer l'ONU à cet égard.

45. Dans le même temps, ayant à l'esprit les appels antérieurs du Conseil de sécurité et ayant l'intention, comme je l'ai déjà indiqué, de poursuivre l'examen de toutes les opérations de paix, je continuerai à suivre de près les opérations de la Force en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties et, le moment venu, je ferai au Conseil des recommandations sur les aménagements à apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et au concept des opérations. Comme j'en ai informé le Conseil dans mon rapport du 4 mars 2011 (S/2011/112), des discussions préliminaires internes ont commencé pour ce qui est de mon intention, dont j'ai informé le Conseil, de procéder à une évaluation plus complète de la présence des Nations Unies à Chypre, en vue de recommander de nouveaux ajustements en fonction de l'évolution en cours.

46. En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale et Chef de Mission, Lisa M. Buttenheim, et au contre-amiral Mario César Sánchez Debernardi, le commandant de la Force qui a quitté la Mission en décembre 2010. J'exprime aussi ma gratitude au général de division Chao Liu, nommé commandant de la Force en février 2011, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

## Annexe

**Pays fournissant des contingents et des effectifs  
de police civile à la Force (au 30 avril 2011)**

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>
Argentine <sup>a</sup> . . . . .	295
Autriche . . . . .	4
Canada . . . . .	1
Chine <sup>b</sup> . . . . .	2
Hongrie <sup>c</sup> . . . . .	84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	272
Slovaquie <sup>d</sup> . . . . .	200
<b>Total . . . . .</b>	<b>858</b>

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Australie . . . . .	15
Bosnie-Herzégovine . . . . .	5
Croatie . . . . .	4
El Salvador . . . . .	4
Inde . . . . .	7
Irlande . . . . .	18
Italie . . . . .	4
Monténégro . . . . .	4
Ukraine . . . . .	4
<b>Total . . . . .</b>	<b>65</b>

<sup>a</sup> Le contingent argentin comprend des soldats chiliens (15), paraguayens (14) et brésilien (1).

<sup>b</sup> La Chine occupe un poste vacant canadien et un poste vacant britannique au quartier général de la Force.

<sup>c</sup> Le contingent hongrois comprend des soldats serbes (6).

<sup>d</sup> Le contingent slovaque comprend des soldats croates (2).

